



Rapport sur l'union de la sécurité: conserver la dynamique de mise en œuvre des initiatives clés

Bruxelles, le 9 décembre 2020

Honorant son engagement de rendre régulièrement compte des avancées réalisées dans le domaine de la sécurité, la Commission soumet aujourd'hui un rapport, le premier depuis la présentation, en juillet, de la nouvelle stratégie de l'UE pour l'union de la sécurité pour la période 2020-2025.

Ce rapport met en avant les actions engagées au niveau de l'UE au titre des quatre grandes priorités définies dans la stratégie: un environnement de sécurité à l'épreuve du temps; faire face à l'évolution des menaces; protéger les Européens contre le terrorisme et la criminalité organisée; un solide écosystème européen de la sécurité. Le rapport couvre un large éventail de questions relevant de la politique de sécurité, comme les questions de compétences, de sensibilisation ou d'éducation, conformément à l'approche englobant l'ensemble de la société suivie dans la nouvelle stratégie. Sa principale thématique est la mise en œuvre des décisions prises, qui suppose des efforts politiques et opérationnels continus de la part des institutions de l'UE et des autorités nationales.

Margaritis **Schinus**, vice-président chargé de la promotion de notre mode de vie européen, a déclaré: *«En deux décennies, l'UE s'est dotée de solides règles de sécurité, mais celles-ci ne seront d'aucun secours si elles ne sont pas concrètement mises en œuvre d'une manière efficace et cohérente. C'est pourquoi la Commission s'est engagée à mettre sans relâche l'accent sur la mise en œuvre. Aujourd'hui, nous appelons les États membres à intensifier leurs efforts pour faire en sorte que notre application de dispositifs de sécurité essentiels, tels que les règles de l'UE sur la lutte contre le terrorisme, sur les armes à feu et sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, n'accuse aucune lacune, ni aucun retard. Garantir la sécurité des citoyens de l'UE est une responsabilité commune dont nous avons tous notre part.»*

Ylva **Johansson**, commissaire aux affaires intérieures, a ajouté: *«La sécurité intérieure est au cœur de la stratégie pour l'union de la sécurité. Dès à présent et dans les semaines à venir, je vais m'attacher à répondre aux besoins identifiés. Il s'agit notamment d'améliorer la réponse de l'UE aux contenus à caractère terroriste en ligne, de rendre les systèmes informatiques interopérables et d'assurer la détection, le signalement et la suppression des contenus pédopornographiques en ligne.»*

Principales avancées et mesures requises

Le rapport, qui couvre la période allant d'octobre 2019 à décembre 2020, détaille les principales avancées réalisées au titre des quatre priorités stratégiques en ce qui concerne les initiatives législatives prioritaires et d'autres initiatives et pointe les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires.

- **Un environnement de sécurité à l'épreuve du temps:** cette année, la Commission a pris des mesures stratégiques et techniques pour garantir la cybersécurité des réseaux 5G et combattre les menaces sanitaires transfrontières. Cependant, il reste nécessaire de renforcer encore la protection et la résilience des **infrastructures aussi bien physiques que numériques** face à un vaste éventail de menaces, qu'il s'agisse de catastrophes d'origine naturelle ou humaine ou d'attentats terroristes. La Commission présentera prochainement des propositions à cet effet. Des mesures sont également en préparation pour répondre aux besoins de sécurité spécifiques liés à l'utilisation abusive de technologies émergentes telles que les drones. Le rapport relève également que des sanctions ont été infligées pour la toute première fois à la suite de cyberattaques.
- **Faire face à l'évolution des menaces:** face à l'**évolution des menaces**, la Commission a pris de nouvelles mesures de lutte contre les abus sexuels concernant des enfants, les attaques hybrides et la désinformation, afin que les États membres disposent des outils nécessaires pour combattre et réprimer la criminalité, dans le plein respect des droits fondamentaux. La Commission appelle les États membres à mettre pleinement en œuvre à la fois la [directive relative aux attaques contre les systèmes d'information](#) et la [directive relative à la lutte contre les abus sexuels concernant des enfants](#). En juillet, la Commission a adopté la

[stratégie de l'UE en faveur d'une lutte plus efficace contre les abus sexuels commis contre des enfants](#) et proposé ensuite une législation provisoire, pour permettre la poursuite des efforts volontaires de détection menés par les fournisseurs de services de communications en ligne au-delà du 21 décembre 2020 (date à laquelle ces fournisseurs tomberont dans le champ d'application de la directive «vie privée et communications électroniques»). La Commission travaille sur une solution de long terme, qui devrait être présentée en 2021.

- **Protéger les Européens contre le terrorisme et la criminalité organisée:** la Commission adopte aujourd'hui un nouveau [programme de lutte antiterroriste pour l'UE](#), afin de renforcer le cadre de l'UE permettant d'anticiper les risques et les menaces, de combattre la radicalisation et l'extrémisme violent et de protéger les personnes et les infrastructures, et notamment les espaces publics. Une proposition de **révision du mandat d'Europol**, l'Agence de coopération policière de l'UE, est également adoptée aujourd'hui, en vue de renforcer le travail de lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme mené par cette agence.
- Un **solide écosystème européen de la sécurité** suppose une coopération et des échanges d'informations solides, ainsi que des frontières extérieures bien contrôlées. À cet effet, il conviendrait de se concentrer en priorité sur la mise en œuvre des réformes convenues, notamment en vue de réaliser pleinement l'**interopérabilité des bases de données** pour la gestion des migrations, le contrôle des frontières et la sécurité.

Le rapport souligne également l'urgence de conclure les négociations engagées entre le Parlement européen et le Conseil sur la proposition de [règlement relatif aux contenus à caractère terroriste en ligne](#) et met en avant les travaux du [forum de l'UE sur l'internet](#) en tant que plateforme essentielle réunissant États membres et professionnels afin de prévenir la diffusion de contenus à caractère terroriste en ligne et de contrer les messages de radicalisation.

Contexte

Le 24 juillet 2020, la Commission a adopté la [stratégie de l'UE pour une union de la sécurité pour la période 2020-2025](#), qui propose un certain nombre d'[initiatives](#) pour une approche pluridisciplinaire, coordonnée et intégrée de la sécurité, dans le plein respect des droits fondamentaux.

Cette stratégie définit les priorités stratégiques liées qui doivent être poursuivies en matière de sécurité au niveau de l'UE sur la période 2020-2025. Elle s'appuie sur les avancées déjà réalisées dans le cadre du [programme européen en matière de sécurité](#) pour la période 2015-2020 et apporte à la politique de sécurité de l'UE de nouveaux éléments, tenant compte des nouveaux défis.

Pour plus d'informations

[Premier rapport d'étape relatif à la stratégie de l'UE pour l'union de la sécurité](#)

Annexe 1: [état de mise en œuvre de la législation en matière de sécurité](#)

Annexe 2: [feuille de route pour la mise en œuvre](#)

Fiche d'information: [stratégie de l'UE pour l'union de la sécurité, premier rapport d'étape](#)

Site web: [stratégie de l'UE pour l'union de la sécurité](#)

IP/20/2328

Personnes de contact pour la presse:

[Adalbert JAHNZ](#) (+ 32 2 295 31 56)

[Laura BERARD](#) (+32 2 295 57 21)

[Ciara BOTTOMLEY](#) (+32 2 296 99 71)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)

Related media

 [Coronavirus - Estonia](#)